



147111 - Est il vrai que celui qui a un rapport intime avec une vierge ne flairera pas l'odeur du paradis?

question

Etant jeune, j'ai fait la connaissance d'une fille et nous en sommes arrivés à commettre l'acte abominable alors que la fille était vierge. Ma question est: est il vrai que le jeune qui a un rapport intime avec une vierge ne flairera pas l'odeur du paradis? C'est ce que j'entends de tous mes amis..Y a-t-il un argument tiré du Livre d'Allah ou de la Sunna de Son messager (Bénédictio et salut soient sur lui) pouvant étayer ces propos? J'espère recevoir une réponse à ma question.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Nul doute que l'acte abominable que vous avez commis constitue un énorme péché, l'un des plus graves, voire le plus grave après le polythéisme et le meurtre. Il suffit pour montrer la gravité de la fornication de rappeler qu'Allah le Transcendant et Très haut a menacé les fornicateurs de doubler le châtimeut qui leur sera affligé et de les maintenir éternellement dans la géhenne avec la plus grande humiliation à cause de la gravité de leur acte et de son caractère abominable. A ce propos le Transcendant et Très haut dit: **Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition et le châtimeut lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie; sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux;** (Coran,25:68-70). Il mentionne la fornication à côté du polythéisme et du meurtre et les récompense par un séjour éternel dans le feu doublé d'une extrême humiliation, à moins que le coupable fasse ce qui le prémunira de cette destinée, à savoir le repentir, la foi et la



bonne œuvre. Le Très Haut a dit: **Et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin!** (Coran,17:32). Il affirme que l'acte est en soi abominable car il l'est extrêmement pour la raison.»Extrait de al-Djawab al-Kafi,p.105.

La fornication habilite son auteur à séjourner éternellement en enfer. Le séjour éternel signifie durable puisque seul Allah en connaît la durée. Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « l'éternité revêt deux formes: la première n'a pas de fin. Elle qualifie le séjour des mécréants en enfer- puisse Allah nous en protéger- car ils ne le quitteront jamais d'après ses propos du Transcendant: «Ils t'interrogent sur le fait de faire la guerre pendant les mois sacrés. - Dis : «Y combattre est un péché grave, mais plus grave encore auprès d'Allah est de faire obstacle au sentier d'Allah, d'être impie envers Celui-ci et la Mosquée sacrée, et d'expulser de là ses habitants . L'association est plus grave que le meurtre.» Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion. Et ceux parmi vous qui adjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future. Voilà les gens du Feu : ils y demeureront éternellement.» (Coran,2:217) La deuxième forme est limitée. Elle est réservée à certains auteurs d'actes de désobéissance comme l'auteur d'un suicide, le fornicateur, l'usurier et consort.» Extrait de Madjmou fatawa Ibn Bazy (30/303).

Vous devez vous empresser à vous repentir devant Allah , à mettre fin à votre comportement et à multiplier les bonnes œuvres car le Très haut dit: **sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux; et quiconque se repent et accomplit une bonne œuvre c'est vers Allah qu'aboutira son retour.** (Coran,25:70-71). Rien dans les textes religieux ne prouve que celui qui fornique avec une vierge ne flairera pas l'odeur du paradis, s'il se repent sincèrement et fait bonnes œuvres.

Allah le sait mieux.